



DIVORCE ET BIENS IMMOBILIERS

Par **JIM95**, le **04/02/2015** à **17:28**

Bonjour ,

Je suis marié et avons avec mon épouse un appartement acheté en commun et à nos deux noms.

Et ce depuis 1 année.

Elle ne travaille pas et c'est moi qui paye tout le loyer.

Nous n'avons pas d'enfants en commun.

J'ai deux enfants d'un premier mariage, que je reçois une fois par mois.

Je souhaite ne pas perdre cet appartement.

Elle ne voudra pas divorcer par consentement mutuel.

Que me conseillez vous ?

Dois je Nécessairement vendre cet appartement ?

Merci d'avance de votre réponse

Par **cocotte1003**, le **04/02/2015** à **19:08**

Bonjour, non vous pouvez lui racheter sa part si elle le souhaite. Attention sa part correspond à celle indiquée dans le titre de propriété, cordialement